

Fiche de poste :

Chef.fe du pôle communication et valorisation

Groupement d'intérêt public Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice

- **Poste à pourvoir** : immédiatement

- **Localisation** : jusqu'en septembre 2022, au sein des locaux du ministère de la Justice, 35, rue de la Gare, 75019 PARIS ; puis dans les locaux du nouveau GIP 47bis, rue des Vinaigriers, Paris, 10^{ème}.

I - Missions et organisation du service

Le groupement d'intérêt public *Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ)* répond à la volonté des membres de deux structures anciennes – décrites ci-dessous – de renforcer considérablement la capacité d'analyse prospective et de recherche dans tous les domaines du droit et de la justice. Une mission de préfiguration est menée tout au long de l'année 2021 pour permettre le renforcement des moyens du futur GIP (élargissement du nombre de membres et augmentation de leurs contributions) afin de permettre l'opérationnalité du GIP dès le 1^{er} janvier 2022.

Le GIP IERDJ est issu de deux organismes :

- L'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ) créé en 1991 sous la forme associative dans le cadre d'un fort partenariat avec l'École nationale de la magistrature (ENM). L'association est présidée à tour de rôle par les quatre chef-fes des cours faïtières françaises. Elle a pour but de développer au plan interne comme aux niveaux international et européen, les échanges entre les professionnel·les du droit, les chercheur·es et les universitaires afin de promouvoir la réflexion et la recherche sur les normes, la régulation juridique, les missions et le fonctionnement de la justice et de contribuer au développement des valeurs de la justice. Son action concerne les juridictions constitutionnelle, judiciaires, administratives et financières. A cet effet, l'IHEJ :
 - réalise chaque année plusieurs séminaires, colloques et missions d'études regroupant des praticien·nes du droit, des chercheur·es, des universitaires et des professionnel·les de secteurs autres que le secteur juridique ou judiciaire ;
 - accueille des professionnel·les de la justice de haut niveau et des universitaires de tous pays dans le cadre de « résidences » ;

- initie ou contribue à des travaux d'analyse sur tous les domaines du droit et de la justice.
- La Mission de recherche Droit et Justice est un groupement d'intérêt public (GIP) créé à l'initiative conjointe du ministère de la Justice et du CNRS par un arrêté du 11 février 1994. Sont membres fondateurs du GIP Mission de recherche Droit et Justice, avec voix délibérative à l'Assemblée générale : le ministère de la Justice, le Centre national de la recherche scientifique, l'École nationale de la magistrature, le Conseil national des barreaux et le Conseil supérieur du notariat. La convention instituant le GIP lui fixe pour objectif général la constitution d'un potentiel de recherche mobilisable sur l'ensemble des questions intéressant la justice et le droit, quel que soit le champ disciplinaire concerné. A cette fin, la Mission :
- définit, évalue, finance et coordonne des programmes de recherche sur le droit et la justice ;
 - identifie et soutient les équipes de recherche susceptibles de jouer un rôle important dans ces champs d'activité ;
 - favorise les échanges entre le monde judiciaire et le monde académique (universitaires et chercheurs) ;
 - promeut les résultats des recherches financées, notamment auprès des professionnels de la justice.

L'IERDJ est chargé de reprendre les activités existantes de chaque structure et de développer plus particulièrement sa fonction d'analyse prospective, son rayonnement européen et international et l'implication de toutes les composantes de la société dans ses travaux.

Les activités du GIP IERDJ sont organisées autour de quatre grands domaines :

- **La recherche scientifique** : Le financement de recherches réalisées par des équipes externes, par le recours à la procédure d'appel d'offres ou l'examen de projets spontanés ;
- **L'analyse et les études** : réalisées en interne et/ou avec le soutien d'universitaires ou chercheurs externes ;
- **La diffusion et la valorisation** de l'ensemble de ces travaux ;
- **L'organisation d'une veille exploratoire et prospective** sur les recherches, réflexions, pratiques professionnelles et politiques publiques susceptibles d'intéresser le droit et la justice et l'animation d'un réseau d'expert.es et de correspondant.es et le développement de fonds documentaires originaux, en lien avec les bibliothèques et centres de ressources de ses membres.

En outre, l'Institut conduit les actions suivantes :

- L'organisation de deux Prix de thèse, le Prix Carbonnier et le Prix Vendôme ;
- L'accueil de professionnel·les et de chercheur·es en résidence en vue de contribuer directement aux travaux du groupement ou de mettre en œuvre certaines de ses activités ;

Le GIP présidé par les chef-fes des cours supérieures, à tour de rôle, réunit à titre de contributeurs principaux le ministère de la Justice et le CNRS, puis, les organisations professionnelles représentant les avocats, les notaires, les commissaires de justice, les juges consulaires, les juristes d'entreprise, les greffiers des tribunaux de commerce et la justice prud'homale. En outre, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et d'autres organismes publics comme le Groupe Caisse des Dépôts sont inclus dans le GIP.

L'Institut accueille actuellement une vingtaine d'agents – une montée en charge progressive est prévue sur trois années –, mis.es à disposition ou salarié.es. L'organigramme du GIP est joint.

II - Description du poste

Le.la Chef.fe de pôle est chargé.e de concevoir et mettre en œuvre la politique de communication et de valorisation de l'Institut. Il.elle anime l'équipe de communication et de valorisation, actuellement composée de deux personnes l'une plus particulièrement chargée de la communication (hors relations presse et réseaux sociaux) et l'autre responsable des actions de valorisation (publications et événements). Il.elle assure le pilotage de l'ensemble des activités de communication et de valorisation de l'Institut, en lien en tant que de besoin, avec les autres pôles. Il.elle agit sous l'autorité de la Direction de l'Institut. En outre, le.la chef.fe de pôle assurera plus directement et personnellement les relations publiques, médias et les réseaux sociaux.

A – Conception stratégique de la politique de communication et de valorisation

Issu de deux précédentes organisations reconnues au sein des milieux professionnels et de recherche, l'Institut doit affirmer sa propre identité résultant de la continuation des activités des deux structures précédentes et de nouvelles missions qui lui sont dévolues. De surcroît, il est attendu de l'Institut que ses travaux soient bien connus et accessibles pour d'une part les publics professionnels du droit et de la justice et d'autre part les milieux universitaires et de recherche, tant en France qu'en Europe et à l'étranger. Il est également souhaité que les productions de l'Institut deviennent compréhensibles pour le grand public.

Le.la Chef.fe de pôle proposera à la direction les orientations stratégiques pour la valorisation de ses travaux et la politique de communication de l'Institut plus généralement. Ces orientations stratégiques seront exprimées en termes d'objectifs liés aux missions et au développement de l'institut. Elles reposeront en outre sur une analyse de la situation particulière du groupement dans son environnement tant national qu'international. Les modalités ainsi que le coût de leur mise en œuvre devront être précisés.

B – Relations publiques, médias et réseaux sociaux

Le.la Chef.fe de pôle assure, en lien étroit avec la direction, la conception et la mise en œuvre de la politique de relations publiques et la présence de l'Institut dans les médias et sur les réseaux sociaux. Cela passe par la création de liens structurés et pérennes avec, d'une part, les services de communication et de relations publiques de nos membres et des organisations susceptibles d'être intéressés par nos travaux, en France mais aussi à l'étranger et d'autre part, les médias spécialistes aussi bien que généralistes susceptibles de relayer nos travaux.

C – Politique éditoriale

Le.la Chef.fe de pôle sera chargée d'encadrer la personne responsable de la valorisation au sein du pôle, et particulièrement, il.elle devra définir et veiller à assurer la cohérence de la ligne éditoriale déclinée sur les différents supports et médias de l'institut. Des collections des travaux de l'institut seront développées qui veilleront à diversifier les formats et à adapter ou renouveler sa charte graphique.

Le site internet de l'institut constituant sa vitrine principale il sera porté une attention particulière à sa mise à jour et au rédactionnel conçu comme une activité de journalisme interne retraçant le dynamisme des équipes de l'institut et permettant une déclinaison à travers une lettre d'information et sur les réseaux sociaux. Pour la réalisation de ces missions, le.la chef.fe de pôle pourra s'appuyer sur la personne responsable de la communication.

D – Politique de valorisation et de diffusion événementielle des contenus

Il est attendu du-de la chef.fe de pôle de proposer une stratégie de développement de la politique de valorisation des travaux de l'Institut : meilleure identification et atteinte des cibles, création de nouveaux formats (vidéos, infographies, formats courts, formats plus pédagogiques, etc), création et installation d'une identité événementielle propre à l'Institut, élaboration d'outils d'évaluation de l'impact de ces productions (objectif concernant également la politique éditoriale), etc.

Pour la réalisation de ces missions, le-la chef.fe de pôle pourra s'appuyer sur la personne responsable de la valorisation.

E – Administration et pilotage du pôle

Le.la Chef.fe de pôle assure, sous l'autorité de la direction, le pilotage du pôle (congés, évaluations prof, organisation du travail...), les relations du pôle avec le personnel scientifique et les partenaires. En lien avec le pôle administratif et financier il.elle assure le suivi des mises en concurrence et le travail des prestataires.

En outre, le-la chef.fe de pôle s'assure avec son équipe de la mise à jour et du renouvellement des outils nécessaires à la conduite de l'ensemble des missions (plate-forme de gestion de colloque, outils audiovisuels, listes de diffusion, banque d'images, etc).

III – Profil et compétences requises

- Titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 et d'une expérience professionnelle de cinq à dix années au moins dans le secteur de la communication, le.la candidat.e réunira les critères suivants : Pratique personnelle des différents champs de compétence du pôle;
- Excellentes qualités rédactionnelles et relationnelles;
- Expérience dans l'animation d'un collectif de travail;
- Goût pour l'innovation dans les champs de compétence du pôle et capacité à faire aboutir les projets;
- Bonne connaissance du champ et du milieu professionnel lié aux domaines d'intervention du GIP ;
- Langues étrangères. Grande capacité d'organisation et de réactivité ;
- Rigueur et fiabilité ;
- Discrétion et adaptabilité.

Renseignements et candidatures : Personnes à contacter :

Madame Valérie SAGANT, Directrice du GIP IERDJ

Téléphone : 06 33 12 01 73 / valerie.sagant@justice.gouv.fr

Monsieur Harold EPINEUSE, Directeur adjoint du GIP IERDJ

Téléphone : 06 51 37 78 61 / harold.epineuse@gip-ierdj.fr